



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés :**

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### DL.18.002 - Acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section XS n°184, rue de la folie appartenant aux consorts HOURY

**Guillaume GUERRÉ expose :**

Les Consorts HOURY représentés par Monsieur HOURY Guy, propriétaires de la parcelle cadastrée section XS n° 184 sont concernés par un alignement rue de la Folie. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UCa du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieur à 180 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 180 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m<sup>2</sup>,

Considérant le courrier des Consorts HOURY représenté par Monsieur HOURY Guy, reçu en mairie le 14 décembre 2017, confirmant leur volonté de régulariser cet alignement.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition de la parcelle non bâtie, cadastrée XS n° 184 située rue de la Folie, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1800 €, auprès des Consorts HOURY représentés par Monsieur HOURY Guy,
- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,
- Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 16 février 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 13 février 2018

Publication le : 13 février 2018

Notification le : 13 février 2018

Le Maire  
  
Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-18-002

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-02-19T11-41-02.00 ( MI209685326 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180213-DL-18-002-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Acquisition par la ville de la parcelle cadastrées  
section XS n.184 rue de la folie appartenant aux  
HOURY

Date de décision : 13/02/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

## Acte :

DL.18.002-ADT-acquisition par la ville de la parcelle cadastrées section XS n°184. rue de la Folie appartenant aux consorts houry.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/02/18 à 11:41

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/02/18 à 11:41

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/02/18 à 11:48